79395531 061107B1 bklt.qxp 2/29/2008 10:35 AM Page 8

CONTENU NET :

8,4 L

MONSANTO

Rovral® Rx FONGICIDE

GROUPE 2 FONGICIDE

Contient de l'iprodione

Pour la suppression des maladies du canola et de la luzerne (cultivée pour la semence)

USAGE AGRICOLE

GARANTIE : Iprodione . . . . . 240 g/L

Ce produit contient de la 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,014 % à titre d'agent de conservation

Nº D'HOMOLOGATION 24378 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Distribué par:
Monsanto Canada Inc.
900 - One Research Road
Winnipeg, Manitoba R3T 6E3
Product Information: 1-800-667-4944

Enregistré par:
Bayer CropScience Inc.
Suite 100, 3131 114th Avenue SE
Calgary, Alberta T2Z 3X2

En cas d'urgence concernant ce produit, appeler à frais virés la société Monsanto à toute heure du jour ou de la nuit:

Accident/Déversement/Urgence médicale ... (314) 694-4000.
Ou 1-800-332-3111
Ou CANUTEC ..... (613) 996-6666

ROVRAL® est une marque déposée de Bayer. Monsanto Canada Inc., licensee.
Monsanto et le symbole de la Vigne sont des marques de commerce de Monsanto Technology LLC.
Monsanto Canada Inc. - Licencié

79395531 080401A 04/08 Imprimé au EU

AVERTISSEMENT : IRRITE LA PEAU ET LES YEUX

79395531 061107B1 bklt.qxp 2/29/2008 10:35 AM Page 9

RESTRICTIONS D'EMPLOI :

- Ne pas entreposer le Fongicide ROVRAL Rx près de la nourriture de consommation humaine ou animale.
- Nettoyer à fond l'équipement d'application après l'emploi.
- Ne pas contaminer l'eau domestique ou d'irrigation.
- Empêcher la dérive de pulvérisation sur l'avoine.
- Ce produit ne doit pas être appliqué lorsque les conditions favorisent le ruissellement. Ne pas appliquer immédiatement après une averse. Si le précipitation sont imminente, retarder la pulvérisation.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Mettre des gants protecteurs et une combinaison pour manipuler le Fongicide ROVRAL Rx.

Bien se laver les mains et la peau exposée après avoir manipulé le concentré et après l'application.

Peut être nocif en cas d'inhalation.

Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site web de CropLife Canada au www.croplife.ca.

Risques environnementaux : Ne pas appliquer directement sur l'eau. Il faut éviter la surpulvérisation ou la dérive vers des habitats écologiquement fragiles. Ne pas pulvériser lorsque le vent souffle en direction de zones terrestres écologiquement fragiles telles que secteurs boisés, plantations brise-vent, terres à bois, cultures en couloirs, pâturages, parcours, terres broussailleuses et fossés recouverts de végétation, ainsi que d'habitats aquatiques écologiquement fragiles tels que bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, lacs, rivières, cours d'eau, réservoirs et marécages. Ne pas appliquer ces zones sensibles par application directe, élimination des déchets ou nettoyage de l'équipement. Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter l'étiquette des produits d'association et appliquer la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) prévue pour ces produits dans le mélange en cuve.

Applications aériennes : La dérive aérienne est accrue dans certaines conditions météorologiques. Ne pas appliquer durant les périodes de calme plat, lorsque le vent souffle en rafales ou lorsqu'il souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol sur le lieu de l'épandage.

Applications avec rampes terrestres : Ne pas appliquer durant les périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales.

79395531 061107B1 bklt.qxp 2/29/2008 10:35 AM Page 10

PREMIERS SOINS :

Éloigner le patient de la zone contaminée et enlever ses vêtements contaminés. Garder le patient tranquille, au chaud et installé confortablement.

Contact avec les yeux : Rincer à grande eau pendant 15 minutes. Obtenir des soins médicaux ou communiquer avec un centre antipoison **IMMÉDIATEMENT**.

Contact avec la peau : Laver la peau exposée avec de l'eau et du savon.

Ingestion : NE PAS provoquer le vomissement. Si le patient est conscient, rincer la bouche. Si la respiration cesse, pratiquer la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux ou communiquer avec un centre antipoison **IMMÉDIATEMENT**.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE :

Préserver du gel.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

79395531 061107B1 bklt.qxp 2/29/2008 10:35 AM Page 11

MODE D'EMPLOI :

Pour mélanger, verser la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir; incorporer le Fongicide ROVRAL Rx en remuant et ajouter le reste d'eau. S'assurer de bien mélanger. Bien agiter avant chaque application et poursuivre l'agitation durant l'épandage. La solution de pulvérisation doit être utilisée dès que possible le jour même de sa préparation, surtout si l'eau utilisée pour le mélange est alcaline (pH supérieur à 7). Le Fongicide ROVRAL Rx ne doit pas être mélangé à d'autres pesticides, adjuvants ou engrais, sauf aux endroits indiqués.

CANOLA

SUPPRESSION DE LA POURRITURE SCLÉROTIQUE ET RÉPRESSION DE LA TACHE NOIRE ALTERNARIENNE

Période d'application :

Appliquer le Fongicide ROVRAL Rx lorsque le canola est au stade de floraison 20-50 %, soit environ 4 à 8 jours après le début de la floraison de la culture.

Une application de fongicide au stade de floraison 20-30% assurera une protection optimale. Ce stade débute avant la chute des pétales; l'application permettra de protéger un maximum de pétales.

Le Fongicide ROVRAL Rx peut être appliqué jusqu'au stade de floraison 50 %, soit lorsque la culture affiche le jaune le plus vif et avant la perte de nombreux pétales.

Doses :

Applications uniques : Appliquer de 2,1 à 3,1 L/ha de Fongicide ROVRAL Rx comme application au sol dans 100 litres d'eau par hectare, ou comme application aérienne dans au moins 45 litres d'eau par hectare. La dose de 2,1 L/ha est recommandée pour la plupart des cultures de canola; toutefois, la dose plus élevée est recommandée pour les champs habituellement gravement infestés et aux densités de semis élevées. Un épandage uniforme des plants est essentiel.

Applications fractionnées : Appliquer le Fongicide ROVRAL Rx à la dose de 1,05 à 1,56 L/ha suivi d'une dose de 1,05 L/ha comme application au sol dans 100 litres d'eau par hectare, ou comme application aérienne dans au moins 45 litres d'eau par hectare. La première application doit être faite au stade de floraison 20 % du canola. La seconde application doit être faite au stade de floraison 50 % du canola. On recommande la dose plus élevée à la première application pour les champs habituellement gravement infestés et aux densités de semis élevées. Un épandage uniforme des plants est essentiel.

SUPPRESSION DE LA POURRITURE SCLÉROTIQUE DANS LES CAS D'UNE FAIBLE INFESTATION

Épandage unique à dose réduite : Le Fongicide ROVRAL Rx peut être appliqué à une dose réduite de 1,56 L/ha dans les cas de faible infestation et de faible densité de culture. Cette dose doit également être utilisée pour l'épandage terrestre dans 100 litres d'eau par hectare, ou pour l'épandage aérien dans au moins 45 litres d'eau par hectare. L'épandage uniforme des plants est essentiel.

79395531 061107B1 bklt.qxp 2/29/2008 10:35 AM Page 12

SUPPRESSION DE LA TACHE NOIRE ALTERNARIENNE

La suppression de la tache noire alternarienne demande une application de Fongicide ROVRAL Rx au **stade du début de la cosse verte**. Le Fongicide ROVRAL Rx peut être appliqué en un seul épandage à raison de 2,1 L/ha au stade du début de la cosse verte, ou comme traitement à raison de 1 L/ha au stade de floraison 20- 50 % suivi d'un autre traitement fractionné de 1,05 L/ha au stade du début de la cosse verte. Si un traitement de 2,1 à 3,1 L/ha a été effectué au stade de floraison 20-50 %, la pourriture sclérotique sera également supprimée.

Ne pas faire plus de 2 applications par saison.

Suivre un délai d'attente avant la récolte de 38 jours.

Stade du début de la cosse verte : Presque toutes les cosses de canola sont entièrement formées et encore vertes et seules de rares fleurs ou des cosses sous-développées apparaissent au sommet du plant.

NOTE À L'ACHETEUR/L'UTILISATEUR : Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour l'usage décrit ci-après a été rédigé par des personnes autres que Monsanto Canada Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Monsanto Canada Inc. ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie quant au maintien de l'efficacité du produit ou à la résistance des cultures (phytotoxicité du produit) lorsque ce produit est appliqué sur les cultures mentionnées ci-après. Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur acceptent toute responsabilité des effets de l'utilisation du produit, et libèrent Monsanto Canada Inc. de toute réclamation relative à l'efficacité et (ou) à la phytotoxicité du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée ci-après.

LUZERNE CULTIVÉE POUR LA SEMENCE (pour utilisation en Saskatchewan, en Alberta, au Manitoba et dans la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique) :

SUPPRESSION DE SCLEROTINIA

Période d'application : Appliquer le Fongicide ROVRAL Rx lorsque la culture est au stade de floraison 20 à 50 %.

Dose : Faire une seule application du Fongicide ROVRAL Rx à raison de 2,1 à 3,1 L/ha. Faire un épandage terrestre dans 100 litres d'eau à l'hectare. La dose de 2,1 L/ha est recommandée pour la plupart des cultures de luzerne (cultivée pour la semence); toutefois, la dose plus élevée est recommandée pour les champs habituellement gravement infestés et aux densités de semis élevées. Une bonne couverture des plantes est essentielle.

Le délai d'attente avant la récolte est de 38 jours.

Restriction d'emploi : La luzerne traitée ne doit pas servir à nourrir les animaux.

79395531 061107B1 bklt.qxp 2/29/2008 10:35 AM Page 13

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux de la gestion de la résistance, veuillez noter que le fongicide ROVRAL Rx contient un fongicide du Groupe 2. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au Fongicide ROVRAL Rx et à d'autres fongicides du Groupe 2. Une perte graduelle ou totale du degré de suppression peut se produire avec le temps si ces fongicides sont utilisés à répétition dans les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux fongicides:

- Dans la mesure du possible, utiliser le Fongicide ROVRAL Rx ou les autres fongicides du groupe 2 en alternance avec ceux de groupes différents capables de supprimer les mêmes pathogènes. Utiliser des mélanges en réservoir comprenant un fongicide d'un groupe différent, lorsqu'un tel usage est permis. Les fongicides doivent être utilisés en suivant un programme de gestion intégrée des parasites (GIP) qui prévoie le dépistage et la tenue de dossiers et envisage des pratiques culturales, biologiques et autres méthodes de lutte chimiques. Contrôler les populations de parasites traitées afin de déceler toute manifestation de résistance. Si la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'emploi. Cesser l'utilisation de ce produit et utiliser un autre fongicide présentant un site d'action ciblé différent, s'il existe. Communiquer avec le spécialiste agricole de la région ou avec des conseillers agricoles agréés pour obtenir d'autres recommandations en matière de gestion de la résistance aux pesticides et de GIP, relativement à des cultures et à des pathogènes précis. Pour d'autres renseignements ou pour signaler d'éventuels cas de résistance, communiquer avec des représentants Monsanto Canada Inc. au 1-800-667-4944 ou à www.monsanto.ca.

APPLICATIONS AÉRIENNES :

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser.

S'assurer d'un épandage uniforme. Pour éviter les applications striées ou inégales ou les chevauchements, utiliser les systèmes de marquage appropriés.

PRÉCAUTIONS À L'EMPLOI :

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les E*xigences relatives aux connaissances fondamentales requises pour la formation sur les pesticides au*

Canada : Module Pulvérisation et Tronc commun - Utilisation des pesticides (élaborées par l'ACRCP) doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR :

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison et des lunettes ou un écran facial les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tous les membres du personnel doivent se laver à fond les mains et le visage avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, la cabine de pilotage de l'avion et les cabines des véhicules terrestres doivent être décontaminés à intervalles réguliers.

Mises en garde concernant le produit :

Lire et comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir ce contenant. Si vous avez des questions, appelez le fabricant au 1-800-667-4944 ou obtenez les conseils du distributeur ou de votre représentant agricole provincial. L'application de ce produit doit respecter ce qui suit :

Volume : Appliquer à la dose recommandée dans un volume de pulvérisation d'au moins 45 litres par hectare.

061107

ROVRAL® est une marque déposée de Bayer. Monsanto Canada Inc., licensee.

Monsanto et le symbole de la Vigne sont des marques de commerce de Monsanto Technology LLC.
Monsanto Canada Inc. - Licencié

MONSANTO

79395531 061107B1 bklt.qxp 2/29/2008 10:35 AM Page 15

79395531 061107B1 bklt.qxp 2/29/2008 10:35 AM Page 16